



Onzième Congrès des Nations Unies  
pour la prévention du crime et la justice pénale  
18-25 avril 2005, Bangkok (Thaïlande)

## COOPÉRATION INTERNATIONALE CONTRE LE TERRORISME ET LIENS ENTRE LE TERRORISME ET D'AUTRES ACTIVITÉS CRIMINELLES

### Programme mondial contre le terrorisme

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a lancé son programme mondial de coopération technique sur "Le renforcement du régime juridique contre le terrorisme" en octobre 2002. Ce programme établit un cadre pour l'aide spécialisée qu'apporte l'ONUDC aux États pour ratifier et appliquer les conventions universelles et les protocoles y relatifs liés à la prévention et à l'éradication du terrorisme international et pour établir des mécanismes efficaces de coopération internationale.

La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité invitait les États Membres "à devenir dès que possible parties aux conventions et aux protocoles internationaux relatifs au terrorisme . . . et . . . à coopérer davantage et à appliquer intégralement les conventions et les protocoles internationaux relatifs au terrorisme". Au cours des deux dernières années, les activités de l'ONUDC ont rayonné vers plus de 100 pays, soit dans le cadre d'une assistance législative "directe" spécifique au pays, soit en promouvant les instruments universels antiterroristes et la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité dans le cadre d'ateliers sous-régionaux.

### La connexion entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée

La résolution relève aussi "une étroite connexion" entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues illicites, le blanchiment d'argent, le trafic illicite d'armes et les transferts illégaux de matériaux nucléaires, chimiques, biologiques et autres potentiellement mortels. Plus récemment, le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau constitué par le Secrétaire général sur les menaces, les défis et le changement intitulé "Un monde plus sûr: notre

affaire à tous" a confirmé que plus que jamais les menaces à la sécurité, y compris le terrorisme et la criminalité organisée, étaient interconnectées.

L'Assemblée générale, dans sa résolution 58/136 du 22 décembre 2003, invitait les États Membres à communiquer au Secrétaire général des informations sur la nature des liens entre le terrorisme et d'autres formes de criminalité afin de renforcer la synergie pour l'exercice de l'assistance technique. Les informations reçues des États Membres, ainsi que les observations résultant d'un examen ultérieur des sources publiques, indiquent que les liens entre le terrorisme et les autres formes de criminalité sont principalement de nature opérationnelle, logistique ou financière, à savoir qu'il s'agit d'alliances opportunistes.

Bien souvent, le but des groupes terroristes lorsqu'ils commettent d'autres crimes est d'acquérir des moyens financiers ou autres pour commettre des actes de terrorisme. En l'absence d'autres moyens d'existence financière, les groupes terroristes s'adonnent à diverses formes de crimes lucratifs pour vivre et financer leurs activités principales. Une composante importante de cette criminalité est la contrebande, sous diverses formes, par-delà les frontières. Les produits qui sont passés en contrebande peuvent appartenir à l'un des cinq types suivants: produits interdits tels que les drogues ou les matériaux nucléaires; produits faisant l'objet d'une fiscalité différentielle tels que les cigarettes; produits réglementés comme les armes, les espèces menacées et les biens culturels; biens volés comme les véhicules ou les objets d'art et antiquités; et marchandises contrefaites. Selon Interpol, les atteintes à la propriété intellectuelle deviennent la méthode préférée de financement pour plusieurs groupes terroristes.

Les documents frauduleux et le vol sont des crimes qui peuvent avoir un double usage pour les groupes terroristes, parce que, sans compter qu'ils facilitent la liberté de mouvement et l'invisibilité des membres des organisations terroristes, ils génèrent en même temps des profits criminels pour financer d'autres activités.

#### Coopération internationale contre le terrorisme

“Ce qui menace la sécurité d'un État menace tous les États, qu'ils soient faibles ou forts. Aucun État, aussi puissant soit-il, ne peut par ses seuls efforts se rendre invulnérable aux menaces d'aujourd'hui. Chaque État a besoin de la coopération d'autres États pour assurer sa sécurité. Il est donc dans l'intérêt de chaque État de coopérer avec d'autres États pour parer aux menaces les plus pressantes, parce que c'est ainsi qu'il maximisera les chances d'une coopération réciproque pour répondre à ses propres priorités devant la menace”, a indiqué le Groupe de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement.

L'Organisation des Nations Unies compte actuellement 191 États Membres qui présentent des degrés divers de capacité en matière de collecte de renseignements, d'application de la loi, d'exercice de poursuites judiciaires et d'expertise juridique. Ainsi, les groupes qui s'adonnent à la criminalité

transnationale, y compris au terrorisme, tentent toujours de trouver les pays où ils peuvent trouver refuge, obtenir des appuis ou opérer sans avoir à trop se soucier d'être démasqués.

C'est pourquoi l'élaboration de meilleurs instruments de coopération universelle et nationale anti-terroriste, dans tous les cas dans un cadre juridique respectueux des libertés civiles et des droits de l'homme, est une composante essentielle d'une réponse globale au terrorisme. L'ONUDC peut contribuer à la mise en œuvre d'une réponse globale de cette nature notamment dans le cadre d'efforts pour renforcer tant la coopération interne que les coopérations bilatérales ou multilatérales.

Pour gagner en efficacité et en efficience, l'ONUDC mène des activités conjointes avec d'autres organisations internationales et régionales, aussi bien qu'avec les institutions nationales. Pour assurer l'échange de compétences expertes, la transparence et l'accès à l'information au meilleur coût, l'ONUDC entretient un site Internet qui propose des informations importantes sur ce programme, avec notamment un guide législatif et une liste de contrôle des instruments législatifs universels relatifs à la lutte antiterroriste pour aider des pays à élaborer et à mettre en application de nouvelles lois: <http://www.unodc.org/unodc/terrorism.html>.

**Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites Internet suivants:**

[www.unodc.org](http://www.unodc.org) et [www.unis.vienna.org](http://www.unis.vienna.org)